

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant suspension d'engagement  
du sapeur 1ère classe Nicolas  
DEPINOIS du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions  
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité  
intérieure,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe  
Nicolas DEPINOIS en date du 29 juin 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'engagement du sapeur 1ère classe Nicolas DEPINOIS, sapeur-pompier volontaire au centre de secours principal d'ALBI, est suspendu, à sa demande, à compter du 29 juin 2015, pour une durée d'un an.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

À ALBI le :

20 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT